

Séance du Conseil général du 15 septembre 2022

Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal No 8/2022

relatif à une demande de crédit de CHF 340'436.-
pour la réfection du cimetière et la création d'un columbarium

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 17 août 2022 à 20h15, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Conseillère municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Conseiller municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Conseiller municipal

Excusé : Monsieur Frédéric Strittmatter, Conseiller municipal

Pour la Commission : Monsieur Igor Kortchnoi, Président
 Madame Yolande Riche, rapporteur
 Monsieur Pascal Muller, membre
 Monsieur Michel Artar, membre
 Madame Vivette Pilloud, suppléante

En date du 16 août 2022, la Commission a été conviée sur place afin de mieux visualiser ce qui est prévu d'entreprendre. Nous avons apprécié cette démarche et en remercions la Municipalité.

Nous relevons que les documents remis avec ce préavis sont de bonne qualité.

Nous avons consulté un récapitulatif des soumissions rentrées. Quatre entreprises ont été sélectionnées pour préparer le budget prévisionnel présenté.

Un bureau d'ingénieur a été mandaté ainsi qu'un bureau d'architecte pour la surveillance des travaux.

Le columbarium comportera 40 niches qui peuvent contenir chacune 4 urnes. Une niche ne sera pas forcément réservée aux membres d'une même famille. Le nombre de niches est modulable.

Le mur n'empêchera pas le passage des animaux qui sont capables de sauter à une hauteur de 1m30 et, pour les plus petits, ils pourront toujours se faufiler entre les barreaux des portails. De plus, tous les animaux pourront passer par l'ouverture laissée au milieu du mur sud. La haie, de par sa hauteur, cache la vue sur le cimetière depuis la chapelle. Le mur prévu ne remplira plus cette fonction qui est importante suivant les sensibilités.

Ce projet de réfection du cimetière est nécessaire mais le coût nous semble disproportionné notamment avec le mur périphérique en béton armé.

Compte tenu de la tendance actuelle pour une végétalisation, nous demandons que la Municipalité nous propose un nouveau projet plus paysager et moins onéreux.

En conclusion, la Commission vous demande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- 1 Vu le préavis municipal N° 08/2022 ;
- 2 Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet;
- 3 Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide

- De refuser le préavis tel que présenté.

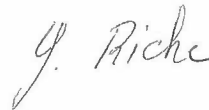
Pour la Commission :

Le Président :



Igor Kortchnoi

Le rapporteur :

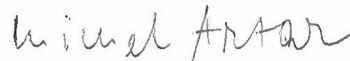


Yolande Riche

Pascal Muller, membre



Michel Artar, membre



Vivette Pilloud, suppléante.



Villars-Ste-Croix, le 29 août 2022